

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2011.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille onze, le vingt et un du mois de février à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 16 février 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : MM Frédéric GOETZ, Cédric LEPAUL, Etienne SIGRIST, François BERINGER, Philippe HEID, Mmes Agnès MATTER-BALP, Fabienne STICH, MM Christophe BITARD, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Cyrille LHUILLIER, Eric MICHELAT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Mme Agnès KIEFFER à Mme Agnès MATTER-BALP, M Henri MASSON à M Eric MICHELAT, M Patrice WALTISPERGER à François BERINGER, M Florent OTT à M Jean GOETZ, M Mario HEGY à Mme Agnès KIEFFER

Secrétaire de séance : M Fabrice KRIEGER

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée
M Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00. Puis il aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « création d'un comité consultatif affaires sociales » en lieu et place de la commission actuelle. Le Conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 31 janvier 2011.
2. Arrêté préfectoral du 30 décembre 2010
3. Désignation des délégués au Syndicat Mixte EHPAD les Molènes
4. Création d'un comité consultatif « affaires sociales »
5. Pépinière d'entreprises « la Ruche »
 - 5.1 Aménagement de l'étage en bureaux
 - 5.2 Avenant aux marchés de travaux
6. Convention Mission Locale Jeunes
7. Avenants aux conventions gestion des déchetteries
8. Mutualisations des moyens : Inspections réglementaires - affermissement de l'option
9. Randonnée cycliste : versement d'une participation à la Communauté de communes Centre Haut-Rhin
10. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée :
 - 10.1 Hirtzfelden – rénovation de la chapelle de l'église : avenant aux marchés de travaux
 - 10.2 Munchhouse – aménagement du carrefour du stade : choix du maître d'œuvre suppression bassin orage
 - 10.3 Roggenhouse : Mise aux normes accessibilité de la Mairie – validation du plan de financement et choix du bureau d'études (étude de sols)
 - 10.4 Rustenhart : projet de création d'un groupe scolaire
11. Ressources Humaines : réorganisation des services
12. Divers (Orientations budgétaires, bilan 2010 ECS, réunions des conseillers municipaux, piscine, GERPLAN, Point Info tourisme...)
13. Communication

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 31 janvier 2011.

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2011 est approuvé sans observation.

2. Arrêté préfectoral du 30 décembre 2010

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Conformément à la décision prise lors du Conseil communautaire du 31 janvier 2011, la Communauté de communes a adressé une lettre de recours gracieux au Préfet du Haut-Rhin dans laquelle il est demandé plus de précisions concernant l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010.

Suite à une entrevue à Colmar le 17 février 2011 avec M. Stéphane GUYON, Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin, et ses services, la Communauté de communes sera destinataire d'un courrier qui précisera l'interprétation faite de l'article 4. Il y sera confirmé que seule la vente des terrains de la tranche 3 de la zone d'activités de la Hardt entre dans le bénéfice de la quote-part de Balgau. La commune bénéficiera de quotes-parts sur le produit de la Gendarmerie Nationale et de la Pépinière d'entreprises pour lesquels la Communauté de communes a contracté un prêt que si les résultats d'exploitation sont positifs. Ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral, il est proposé d'adopter les remboursements du ticket de sortie par annuités calquées sur les modalités des emprunts et des participations obligatoires de la Communauté de communes tels que définis dans l'annexe ci-jointe.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Adopte

Les remboursements du ticket de sortie de Balgau par annuités tels que définis dans l'annexe ci-jointe

Charge

M. le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Trésor Public afin que ces remboursements soient inscrits comme dépenses obligatoires au Budget Primitif de la commune de Balgau.

3. Désignation des délégués au Syndicat Mixte EHPAD les Molènes

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Pour mémoire, les statuts du Syndicat Mixte EHPAD Les Molènes permettent de désigner neuf membres titulaires et autant de suppléants. Lors du Conseil communautaire du 8 avril 2008, la Communauté de communes avait désigné deux délégués pour la commune de Balgau.

Avec le retrait de Balgau de la Communauté de communes, un siège de titulaire et un autre de suppléant sont à pourvoir.

Il est proposé que le Vice-président, chargé des Affaires Sociales, y siège.

Candidat titulaire : Cédric LEPAUL.

Candidat suppléant : François BERINGER

MM. Cédric LEPAUL et François BERINGER sont désignés, à l'unanimité, respectivement délégués titulaire et suppléant au sein du Syndicat Mixte EHPAD Les Molènes.

4. Création d'un comité consultatif « affaires sociales »

Rapporteur : MM. André ONIMUS, Président et Cédric LEPAUL, Vice-président.

L'article L5211-49-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que sur toutes affaires d'intérêt intercommunal relevant de sa compétence sur tout ou partie du territoire communautaire, le Conseil communautaire peut créer des comités consultatifs. Le Président les préside. Il peut déléguer à cet effet un Vice-président ou un membre du Conseil communautaire.

Les comités peuvent être consultés par le Président sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité en rapport avec l'objet pour lequel ils ont été institués et ils peuvent transmettre au Président toute proposition concernant tout problème d'intérêt intercommunal en rapport avec le même objet.

Ils comprennent toutes personnes désignées en raison de leur représentativité ou de leur compétence, par l'organe délibérant, sur proposition du Président, et notamment des représentants des associations locales. Ils sont présidés par un membre de l'organe délibérant désigné par le Président.

Par délibération du 28 avril 2008, le Conseil communautaire a procédé à la constitution de quatre comités consultatifs, à savoir : « Affaires économiques », « Environnement », Vie associative, jeunesse-culture-Tourisme ».

Il est proposé la constitution un cinquième comité consultatif : « Affaires sociales » et de dissoudre la commission spéciale du même nom constituée également lors du Conseil communautaire du 28 avril 2008. Ce comité consultatif comprend ainsi :

- les membres de la commission « Affaires sociales » dissoute
- les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes, non délégués communautaires, mais siégeant au sein de l'association de gestion de la Petite Enfance ou délégués de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte EHPAD Les Molènes.

La présidence de ce comité consultatif est confiée à M. Cédric LEPAUL.

Suite à l'exposé de M. le Président et M. Cédric LEPAUL, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Procède à la constitution du comité consultatif « Affaires sociales », ainsi qu'il suit, étant entendu que le Président est membre de droit :

Mme Agnès KIEFFER	Mme Annette LANG
Mme Fabienne STICH	Mme Marie-Jeanne KIEFFER
Mme Agnès MATTER-BALP	Mme Edith SAUTER
M. Henri MASSON	Mme Marie-Odile COLLIN
M. Cyrille LHUILLIER	Mme Patricia LACK
M. Pierre RENTZ	M. François GUTLEBEN
	Mme Valérie DABROWSKI

5. Pépinière d'entreprises « la Ruche »

5.1 Aménagement de l'étage en bureaux

Rapporteur : André ONIMUS, Président, en l'absence de Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Le prochain comité d'agrément de la Pépinière d'entreprises se réunit le 25 février 2011. Deux nouvelles demandes d'entrée à « La Ruche » déposées par des créateurs d'entreprises seront examinées. Si ces candidatures sont acceptées, l'ensemble des bureaux seront alors occupés. Il reste par contre trois ateliers encore disponibles.

L'étage de la Pépinière d'entreprises est occupé par des locaux techniques en partie restés vacants.

Il est proposé d'aménager environ 90 m² de ces locaux en zone de bureaux pour augmenter la capacité d'accueil de la Pépinière d'entreprises de trois places.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

La transformation des locaux de l'étage de la Pépinière d'entreprises en zone de bureaux

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

5.2 Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : André ONIMUS, Président, en l'absence de Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de la construction de la pépinière d'entreprises, la communauté de communes, en accord avec le maître d'œuvre, propose de modifier et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant pour 1 lot comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché TTC	Avenant N°3	%	Nouveau montant du marché en € TTC
15	Sanitaires- Chauffage- Pompe à chaleur	VONTHRON	466 811 €	- 6 334,36 €	- 1,36 %	460 476,64 €
Commentaires : <u>Moins-value</u> : 2 ^{ème} pompe à chaleur non installée <u>Plus-values</u> : mise en place de variateurs et horloges pour la ventilation des ateliers, d'un vidoir dans les toilettes et d'une ventilation dans le local onduleurs.						

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement de l'avenant correspondant.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

Le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives.

6. Convention Mission Locale Jeunes

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Depuis 2007, la Mission Locales Jeunes assure des permanences pour l'accueil, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans dans les locaux de la Communauté de communes. Par ce biais, la Mission Locale apporte une information de proximité personnalisés et un accompagnement individuel dans la construction d'un parcours d'insertion sociale des jeunes du territoire.

Organisée à l'échelle du Pays Rhin-Vignoble Grand Ballon, cette action sera désormais poursuivie avec les collectivités territoriales ou les EPCI qui le souhaitent.

Pour l'année 2010, 36 jeunes ont été accueillis à la permanence qui se tient à Fessenheim les mercredis après-midi du mois entre 14 et 17 heures.

Afin de poursuivre et d'augmenter le niveau des prestations de la Mission Locale Jeunes, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 437,50 €, soit 0,50 € par habitant.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Approuve

Le projet de convention à intervenir entre la Communauté de communes et la Mission Locale Jeunes pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2011

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011

Autorise M. le Président ou son représentant à signer la dite convention dont un exemplaire est joint en annexe et toutes les pièces y relatives.

7. Avenants aux conventions - Gestion des déchèteries

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil communautaire autorisait M. le Président à signer une convention de mise à disposition du personnel communal afin d'assurer l'ouverture au public des déchèteries de la Communauté de communes, moyennant le remboursement forfaitaire des salaires versés par les communes à leurs agents. Chaque commune concernée s'est vue attribuée un quota hebdomadaire d'heures d'ouverture au public allant de 4 heures (déchèteries des petites communes) à 11 heures (déchèterie de Fessenheim-Balgau).

Depuis 2007, plusieurs délibérations ont modifié ces dispositions.

Avec le retrait de Balgau de l'intercommunalité et sur avis du comité consultatif « Environnement », le quota hebdomadaire d'heures d'ouverture au public attribué à la déchèterie à Fessenheim est réduit de deux heures, passant ainsi de 11 heures à 9 heures.

D'une manière générale, il est aussi proposé de toiletter l'ensemble des conventions de mises à disposition des personnels communaux et des terrains d'assiettes des déchèteries. Le cas échéant, des avenants seront soumis à l'avis du comité consultatif « Environnement » et proposés à l'approbation du Conseil communautaire.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire en prend acte.

8. Mutualisations des moyens : Inspections réglementaires - affermissement de l'option

Rapporteur : André ONIMUS, Président, en l'absence de M Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du 6 octobre 2008, le Conseil communautaire retenait l'APAVE Alsacienne pour réaliser la mission relative aux inspections réglementaires sur le patrimoine immobilier communautaire ainsi que sur celui des communes membres dans le cadre d'un groupement de commandes.

Le contrat initial avait été signé pour la période de 2008 à 2010 avec une option de reconduction de la mission au terme de cette période pour deux années supplémentaires.

Il est proposé d'affermir l'option du contrat qui permet de prolonger la mission confiée en 2011 et 2012.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Approuve

L'affermissement de l'option du contrat passé entre la Communauté de communes et l'APAVE Alsacienne pour les inspections règlementaires

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif

Autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives.

9. Randonnée cycliste : versement d'une participation à la Communauté de communes Centre Haut-Rhin

Rapporteur : André ONIMUS, Président, en l'absence Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Il est proposé d'attribuer une participation financière de 1 000 € par an à la Communauté de communes Centre-Haut-Rhin pour l'organisation annuelle de la randonnée cycliste.

Cette année, cette participation sera versée au titre des exercices 2010 et 2011.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Approuve

L'attribution d'une participation de 1 000 € par an à la Communauté de communes Centre Haut-Rhin pour l'organisation annuelle de la randonnée cycliste

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif et que cette année 2 000 € sont à prévoir au titre des exercices 2010 et 2011

Autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives.

10. Maîtrise d’Ouvrage Déléguée :

10.1-Hirtzfelden – rénovation de la chapelle de l’église : avenant aux marchés de travaux

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

Dans le cadre de la rénovation de la chapelle de l’église, la communauté de communes, en accord avec la commune de Hirtzfelden et le maître d’œuvre, propose de modifier et d’adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l’établissement d’un avenant pour 1 lot comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché TTC	Avenant N°1	%	Nouveau montant du marché en € TTC
2	Gros Œuvre	Gugliucciello et Fils	18 108,70€	1 339,52 €	7,4 %	19 448,22 €
Commentaires : reprise du montant et du seuil de la porte d’entrée extérieure de la chapelle.						

Il est proposé au conseil communautaire d’autoriser l’établissement de l’avenant correspondant.

Suite à l’exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

Le Président ou son représentant à signer l’avenant et toutes les pièces y relatives.

10.2-Munchhouse – aménagement du carrefour du stade : choix du maître d’œuvre suppression bassin orage

Rapporteur : Cédric LEPAUL, Vice-président.

Dans la cadre de l’aménagement du carrefour du stade réalisé sous maîtrise d’ouvrage déléguée de la Communauté de communes, la volonté de la commune de Munchhouse est de supprimer définitivement le bassin orage créé car peu efficace mais aussi inesthétique à l’entrée de la commune. Par délibération du 20 décembre 2010, la Communauté de communes a accepté la prise en charge des travaux correctifs dans le cadre de la maîtrise d’ouvrage déléguée.

Pour ce faire, il est proposé de retenir le bureau d’études IN’GEO afin d’assurer la maîtrise d’œuvre de l’opération pour un montant de 3 588 € TTC.

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l'article **458x901** du budget primitif 2011 de la Communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Décide de retenir le bureau d'études IN'GEO afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération pour un montant de 3 588 € TTC

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011

Autorise le lancement d'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux selon la procédure adaptée

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs.

10.3-Roggenhouse : Mise aux normes accessibilité de la Mairie – validation du plan de financement et choix du bureau d'études (étude de sols)

Rapporteur : Eric MICHELAT, délégué communautaire, en l'absence de M. Henri MASSON, Vice-président.

Dans le cadre du projet de mise aux normes accessibilité de la Mairie de Roggenhouse, l'option de répondre l'appel à projets bâtiments basse consommation (BBC) est abandonnée. Plusieurs systèmes de chauffage alternatifs ont été étudiés (pompe à chaleur et chaufferie bois). Pour des raisons budgétaires, la décision est de maintenir la solution initiale de chauffage électrique.

Ainsi au stade de l'Avant Projet Définitif (APD), le montant estimatif des travaux reste inchangé par rapport à l'Avant Projet Sommaire (APS), soit 801.320 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est, quant à lui, revu puisque diverses subventions ne seront pas sollicitées (Europe, Région Alsace, ADEME ainsi qu'une aide forfaitaire d'EDF). En conséquence, la demande de subvention au Conseil Général du Haut-Rhin sera réactualisée.

Le dépôt du permis de construire et la consultation des entreprises seront réalisés en mars prochain.

Une campagne de sondages de reconnaissance des sols est nécessaire. L'entreprise retenue est la société HYDROGEOTECHNIQUE Est de Eckbolsheim pour un montant de 3 216,91 € TTC.

Suite à l'exposé de M. Eric MICHELAT, délégué communautaire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Approuve

Le nouveau plan de financement prévisionnel du projet susvisé

Sollicite

Une réactualisation de la subvention du Conseil Général du Haut-Rhin

10.4-Rustenhart : projet de création d'un groupe scolaire

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

L'accroissement de la population de Rustenhart a conduit la commune à mener une réflexion quant aux possibilités d'évolution et d'optimisation des équipements scolaires. La volonté de la commune est de créer un nouveau groupe scolaire sur le site de l'actuelle école maternelle.

Les travaux sont chiffrés par l'ADAUHR pour un montant estimatif de 2 000 000 € HT. Le coût d'objectif de l'opération est donc de 2 870 400 € TTC (prestations intellectuelles incluses).

Le Conseil Municipal de Rustenhart, dans sa séance du 27 janvier 2011, a décidé de confier les études et travaux nécessaires à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes.

Il est proposé d'accepter cette demande de la commune de Rustenhart. Les crédits nécessaires sont à prévoir à l'article **458x72** (à créer) du budget primitif 2011 de la Communauté de communes.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Accepte de réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes

Sollicite l'ensemble des subventions auxquelles le projet susvisé est éligible (Etat, Conseil Général du Haut-Rhin, CAF du Haut-Rhin, etc.)

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011

Autorise le lancement d'avis d'appel public à la concurrence tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux selon la procédure adaptée et le dépôt de la future demande de Permis de Construire

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs et notamment la convention de mandat n° 1/2011.

11. Ressources Humaines : réorganisation des services

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Il est proposé de revoir l'organisation des services en créant un pôle économique qui regroupe les services de la Pépinière d'entreprises, de la Plateforme de formation, des zones d'activités et de l'animation économique. La responsabilité de ce pôle est confiée à M. Yannick SCHWEBEL.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Adopte

La nouvelle organisation des services de la Communauté de communes telle quelle figure en annexe avec prise d'effet au 1^{er} mars 2011.

12. Divers (Orientations budgétaires, bilan 2010 ECS, réunions des conseillers municipaux, piscine, GERPLAN, Point Info tourisme...)

Orientations budgétaires : la commission « finances » s'est réunie à deux reprises le 3 et le 17 février derniers pour examiner les comptes administratifs et les orientations budgétaires des budgets 2011 (budget principal, budgets annexes OM et Pépinière d'entreprises).

Bilan 2010 ECS : ce point fera l'objet d'une intervention des responsables de l'association en préambule du prochain conseil communautaire.

Réunions des conseillers municipaux : le nouveau bureau communautaire, élargi à l'ensemble des maires, va se lancer dans un toilettage de statuts intercommunaux. M. le Président propose d'associer les conseillers municipaux en organisant une ou plusieurs réunions de restitution et d'échanges au courant de l'année.

Piscine : pour mémoire, le travail de la commission « piscine », assistée par le bureau d'études MP Conseil, a permis de chiffrer le coût de la création d'un nouvel équipement nautique à Fessenheim. Le coût d'objectif de l'opération s'élève à 3,9 millions d'€ HT de travaux auxquels il faudrait rajouter 15 à 20 % de prestations intellectuelles, soit un total de 4,68 millions d'€ HT.

Les demandes de subventions déposées ont été faites pour un projet de 4 000 000 € HT. A ce jour, seul le Département du Haut-Rhin a instruit la demande de subvention de la CCER. L'aide départementale serait de 10 % avec un plafond de 400 000 €. La Région Alsace n'a, pour l'heure, pas donné suite à la demande. L'Etat (via le Centre National pour le Développement du Sport) n'a pas de fonds disponibles avant 2013, prochaine année des arbitrages sur les nouveaux projets nautiques.

La commission « piscine » doit revoir le projet afin de rester dans une enveloppe budgétaire conforme au coût d'objectif communiqué dans le cadre des demandes de subventions.

GERPLAN transfrontalier : l'opération qui mobilise depuis plusieurs mois des partenaires de part et d'autre du Rhin est arrivée dans sa phase de maturité conceptuelle. Le nom retenu est « Un jardin pour le Rhin » ou « Ein Garten für den Rhein ». Le montage du plan de financement est cours avec un dépôt le 18 mars 2011 d'une demande préalable de subvention auprès de l'Europe (fonds Interreg). Le Département du Haut-Rhin cautionne cette démarche depuis son lancement et apportera également son concours financier en plus d'une aide technique.

L'étude GERPLAN permettra de disposer d'un diagnostic complet du territoire. Ce dernier mettra en exergue les actions phares à mener pour augmenter la biodiversité, favoriser la découverte et l'initiation à la nature, développer une agriculture respectueuse de l'environnement et enfin mettre

en place des circuits courts de distribution des fruits, légumes et viandes (AMAP), produits localement.

En parallèle, une première liste d'actions a déjà été dressée et un poste sera pourvu en 2011 pour les conduire la démarche à terme.

La part de la Communauté de communes dans ce projet s'élèverait à 35 000 €.

Point Info tourisme : l'implantation d'un point Information-Hébergement à proximité du Grand Canal était ré-envisagée (écluses par exemple). Compte tenu des difficultés logistiques de la mise en œuvre, le site de la Pépinière d'entreprises est maintenu, à l'instar de ce qui a été fait en 2010.

Ile du Rhin – réhabilitation écologique des anciens bassins des MDP : M. le Président informe de la réponse de la Région Alsace au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) sur la maîtrise d'ouvrage possible du projet. Une rencontre sera organisée avec l'ensemble des protagonistes du projet.

ARCICEN : M. François WASSMER fait un compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'association qui s'est tenue le 16 février 2011. La modification des statuts associatifs et la réactivation du groupe de travail formé autour de la question de l'urbanisation dans un rayon de 2km autour des CNPE ont été abordées lors de cette rencontre.

SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon : pour information, le cout supplémentaire pour la modification des documents d'urbanisme consécutif au retrait de la commune de Balgau s'élève à 6 936,80 € TTC. Un courrier a été adressé à la Préfecture du Haut-Rhin par le Syndicat Mixte.

Population INSEE CCER : 9 128 habitants au 1^{er} janvier 2011 (voir **annexe**).

13. Communication

Réseau de l'intercommunalité : rencontre le 1^{er} mars 2011 à 14 heures 15 à Dolleren sur le thème des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

AMHR : séance de formation sur le thème de la loi de finances et préparation du budget 2011 le 5 mars 2011 à 9heures à Colmar.

CLIS : la prochaine réunion se déroulera le 21 mars 2011 à 14heures 30 à Colmar.

Marché de producteurs locaux : il se tiendra le 25 mars 2011 de 16 à 19 heures à la Ferme Claude BRUN à Blodelsheim. Il sera renouvelé tous les derniers vendredis du mois.

« La Ruche » - Programme des formations du 1^{er} semestre 2011 :

Réunions INFOBEST

Thèmes : statut du frontalier ; protection sociale ; droit du travail ; fiscalité

- Vendredi 04 mars 2011 ; 14h-16h
« Statut du travailleur suisse »
- Vendredi 18 mars 2011 ; 14h-16h
« Statut du travailleur allemand »

Ateliers Pôle Emploi

- Mercredi 6 avril ; 18h-20h
Atelier création d'entreprises
- Mardi 03 et mercredi 04 mai ; journée
Pack sur les techniques de recherche d'emploi

Plan Climat

- Jeudi 3 mars ; 14h-18h
Après-midi CLIMAT-ENERGIE à destination des enfants (EnJeu Nature)
- Jeudi 07 avril
Permanence Espace Info Energie
- Jeudi 28 avril ; 18h30
« Economie d'énergie dans l'habitat, de la Visite énergétique à la caméra thermique, par où commencer » (Association Alter Alsace Energie)
- Samedi 30 avril ; 9h-12h
Atelier de confection de produits ménagers naturels (Association Ecotidienne)
- Jeudi 05 mai ; 18h30
Conférence sur La Qualité de l'Air Intérieur (Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Alsace, ASPA)

Formations linguistiques en Allemand et Anglais (Mark Bean Formation)

- Stage adulte (12 séances de 1h30)
- Stage professionnel (21 heures)

OT du Pays de Brisach : réception du rapport d'activités 2010

Contrôle juridictionnel des comptes de la CCER (exercices 2004 à 2007) : par ordonnance, la Chambre Régionale des comptes d'Alsace décharge Mlle Christiane HERTSCHUH de sa gestion du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2007.

Tour de table :

M. André ONIMUS : félicite M. Cédric LEPAUL pour son élection à la présidence de l'association de gestion de la Petite Enfance.

M. Eric MICHELAT : répond à la question de M. Bernard BRUN concernant des actions menées contre la prolifération des annonces publicitaires allemandes dans les communes des bords du Rhin. Cette opération est pilotée par un groupement professionnel du Haut-Rhin et non l'association EPH.

M. Pierre RENTZ : concernant le chantier du Syndicat Mixte EHPAD Les Molènes, il se dit déconcerté par le manque d'implication des autres représentants du maître d'ouvrage (élus du bureau et technicien). M. le Président compare ce chantier à celui de la Pépinière d'entreprises, d'un coût équivalent, et attire l'attention sur la nécessité d'un suivi minutieux des travaux et de l'équipe de maîtrise d'œuvre. M. Pierre Rentz rajoute que la complexité du chantier de mise aux normes de l'EHPAD est aussi liée au fait qu'il s'opère en site occupé. Il est donc demandé que des actions correctives soient menées par le Syndicat Mixte.

Mme Fabienne STICH : annonce que l'association Au fil du Rhin, à laquelle adhère le GLCT, organise le 8 mai sur le pont de Breisach une animation intitulée « Tomi et l'amitié franco-allemande ». Une seconde animation est prévue en novembre sur le thème « Tomi et l'énergie ». L'idée de la faire près du pont à Fessenheim sera proposée à l'association dans le cadre du 5^{ème} anniversaire de l'ouverture du pont.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 00.

La soirée s'est poursuivie autour d'un verre de l'amitié offert par M. Cédric LEPAUL qui a fêté son élection récente au poste de Vice-président chargé des affaires sociales de la communauté de communes.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE
FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2011.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 31 janvier 2011.
2. Arrêté préfectoral du 30 décembre 2010
3. Désignation des délégués au Syndicat Mixte EHPAD les Molènes
4. Création d'un comité consultatif « affaires sociales »
5. Pépinière d'entreprises « la Ruche »
 - 5.1 Aménagement de l'étage en bureaux
 - 5.2 Avenant aux marchés de travaux
6. Convention Mission Locale Jeunes
7. Avenants aux conventions gestion des déchetteries
8. Mutualisations des moyens : Inspections réglementaires - affermissement de l'option
9. Randonnée cycliste : versement d'une participation à la Communauté de communes Centre Haut-Rhin
10. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée :
 - 10.1 Hirtzfelden – rénovation de la chapelle de l'église : avenant aux marchés de travaux
 - 10.2 Munchhouse – aménagement du carrefour du stade : choix du maître d'œuvre suppression bassin orage
 - 10.3 Roggenhouse : Mise aux normes accessibilité de la Mairie – validation du plan de financement et choix du bureau d'études (étude de sols)
 - 10.4 Rustenhart : projet de création d'un groupe scolaire
11. Ressources Humaines : réorganisation des services
12. Divers (Orientations budgétaires, bilan 2010 ECS, réunions des conseillers municipaux, piscine, GERPLAN, Point Info tourisme...)
13. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente	Procuration à Mme Agnès MATTER-BALP	
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président	Procuration à M Eric MICHELAT	

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président	Procuration à M François BERINGER	
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire	Procuration à Mme Agnès KIEFFER	
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire		
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire	Procuration à M Jean GOETZ	
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		